

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE | Contrat 6000 - CPI-FTQ

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, des votes d'affiliation syndicale se sont tenus récemment dans plusieurs établissements publics du secteur de la santé et des services sociaux. Par conséquent, un grand nombre d'employés ayant adhéré à un syndicat affilié à la FTQ, nouvellement assurés en vertu du contrat 6000, ont eu le privilège de faire de nouveaux choix d'assurance dans le cadre de ce changement d'assureur.

Le Comité paritaire FTQ, preneur du contrat 6000, a donc pris la décision de permettre à tous les participants présentement assurés en vertu de ce contrat **d'ajouter les régimes optionnels suivants sans avoir à fournir de preuves d'assurabilité** :

- Régime optionnel d'assurance maladie complémentaire – Option I;
- Régime optionnel de soins dentaires – Option II;
- Régime optionnel d'assurance vie – Option III:
 - assurance vie de base du participant;
 - assurance mort ou mutilation accidentelle du participant;
 - assurance vie de base du conjoint ou des enfants à charge.

Des preuves d'assurabilité sont exigées en tout temps pour l'assurance vie additionnelle.

Vos nouveaux choix, s'il y a lieu, entreront en vigueur le 15 décembre 2017.

Pour une description détaillée des protections offertes en vertu du contrat 6000, nous vous invitons à consulter le dépliant Zoom sur vos protections au 1^{er} juin 2017 ou la brochure explicative disponibles sur le site Internet de La Capitale au www.lacapitale.com sous la rubrique Particuliers/Assurance collective /Information aux assurés de certains groupes de l'administration publique/Comité paritaire intersectoriel FTQ/Brochure explicative (cliquez ensuite sur les documents identifiés à votre secteur).

Vos régimes actuels

Des questions sur les régimes que vous détenez actuellement? Certains renseignements figurent sur votre carte de services. Vous pouvez également accéder à l'ensemble des renseignements contenus à votre dossier en adhérant aux services en ligne de l'assurance collective. Pour vous inscrire, si ce n'est déjà fait, accédez à l'Espace client sur notre site Internet au <https://www.lacapitale.com/fr>.

COMMENT FAIRE DE NOUVEAUX CHOIX ?

1. Imprimez le formulaire joint.
2. Remplissez la section 1 « Renseignements relatifs au participant ». Il est important de remplir en entier cette section et de vous assurer de bien indiquer vos numéros de groupe, d'employeur et d'identification tout en haut du formulaire.
3. Indiquez vos choix à la section 2 « Régimes ».
4. Si vos personnes à charge sont nouvellement couvertes, veuillez les identifier à la section 3.
5. Si vous choisissez d'adhérer à l'assurance vie de base de l'adhérent, veuillez désigner votre bénéficiaire à la section 4.
6. Signez le formulaire et remettez-le à votre Service des ressources humaines ou des avantages sociaux, **au plus tard le 15 décembre 2017. Après cette date, les règles habituelles du contrat s'appliqueront et des preuves d'assurabilité seront exigées.**

Si vous n'effectuez aucun nouveau choix, vous n'êtes pas tenu de retourner le formulaire.

PERSONNES ABSENTES DU TRAVAIL

- **Si vous êtes absent du travail pour une raison autre qu'une invalidité** et que vous avez maintenu vos protections, vous devez également faire parvenir vos demandes de modifications à l'employeur, s'il y a lieu. Si vous n'avez pas maintenu vos protections, vous disposerez d'une période de 30 jours lors de votre retour au travail pour faire de nouveaux choix si vous le souhaitez.
- **Si vous êtes absent du travail pour cause d'invalidité**, vous pourrez faire de nouveaux choix, si vous le désirez, dans les 30 jours suivant la date de votre retour au travail selon l'horaire régulier prévu pour votre poste.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec notre service de Relations avec la clientèle en composant le 418 781-2831 ou sans frais le 1 855 781-2831 du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h. Nous vous réitérons notre désir de continuer à bien vous servir.

Cordiales salutations,

Le service des Relations avec la clientèle
La Capitale assurances et gestion du patrimoine

Septembre 2017